



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AgroParisTech
Talents d'une planète soutenable



**ÉTAT DES LIEUX DES ACTIONS
ALIMENTATION EN ÎLE-DE-FRANCE**
MISSION INTER-SERVICES DE L'ALIMENTATION 2023



Par Marie Royer, stagiaire AgroParisTech (mai – juillet 2023)

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Sommaire

Sommaire	2
Remerciements.....	3
Synthèse des résultats.....	4
I- Contexte et objectifs.....	5
II- Données des différents services concernés	7
A- Méthodologie.....	7
B- Traitement des données brutes.....	7
III- Tri des données et statistiques associées	8
A- Méthodologie.....	8
B- Précisions méthodologiques.....	9
C- Résultats de l'analyse statistique	10
1. Tri par thématique.....	10
2. Tri par année.....	11
3. Tri par cible.....	12
4. Importance du facteur restauration collective	13
5. Importance du facteur PAT	13
IV- Focus sur la crise sanitaire Covid-19.....	14
A. Un volet social renforcé.....	14
B. Des fonds supplémentaires déployés sur les actions pérennes.....	15
C. Des actions spécifiques.....	15
V- Perspectives et conclusion	15
Annexes	18

Remerciements

La DRIAAF souhaite exprimer ses remerciements à l'ensemble des acteurs et partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce premier état des lieux des actions sur la thématique « Alimentation » en Île-de-France.

Ainsi, sont remerciés l'ensemble des membres de la MISAL (Mission inter-services de l'alimentation) pour leur implication et leur coopération dans le recensement des actions et la compréhension des données.

Synthèse des résultats

Au total, 111 actions sur la thématique « Alimentation » ont été réalisées par les différents services, pour environ 32 millions d'euros.

En termes de nombre, les actions sont réparties quasi-équitablement entre les 3 thématiques : social, santé et environnement. Cependant, c'est le public précaire qui est la cible de la majorité des actions.

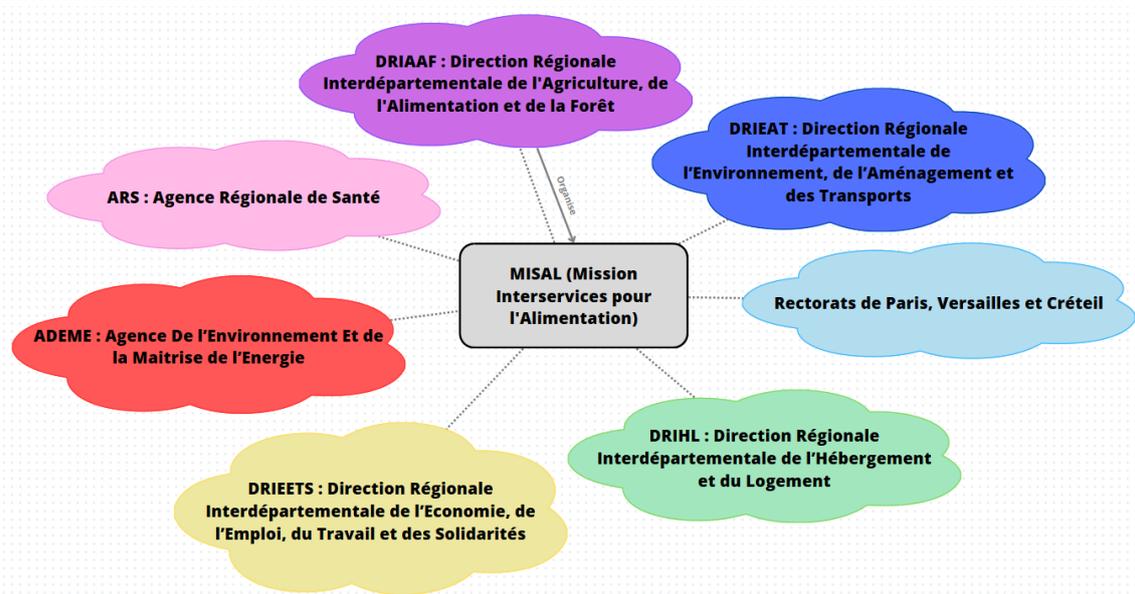
La restauration collective et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) représentent des leviers efficaces. En revanche, il a été constaté que la restauration collective rassemble un nombre d'actions restreint, car souvent associée à d'autres thématiques (lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, etc.), c'est donc un sujet qu'il serait opportun d'approfondir dans les prochaines années.

Entre 2019 et 2023, le nombre d'actions réalisées par les services est régulier, à l'exception d'une diminution en 2020, due à la crise sanitaire Covid-19. En effet, les moyens humains et financiers ont été mobilisés sur d'autres enjeux.

Enfin, outre le bilan de ces premiers résultats, il est à préciser que la concertation et les échanges entre les différents membres de la MISAL a permis d'établir cet état des lieux et d'enrichir ces données pour les prochaines mises à jour. En effet, une des missions de la MISAL est de permettre une meilleure connaissance des actions mises en place au niveau régional et d'engager une véritable transversalité dans les orientations prises dans le domaine de l'alimentation.

I- Contexte et objectifs

En juin 2019, le Préfet de la région d'Île-de-France a souhaité se doter par arrêté préfectoral (Annexe 1), au niveau francilien, d'une instance dédiée afin de **renforcer la cohérence et la coordination de l'action de l'État** sur la thématique « Alimentation » : la « **Mission inter-services de l'alimentation en Île-de-France** » (**MISAL**). En effet, l'alimentation est un sujet très transversal, touchant aussi bien l'éducation alimentaire, que la justice sociale (accès de tous à une alimentation en quantité et de qualité), l'environnement, ou la santé. Cet arrêté prévoit le travail conjoint de 6 services de l'État, aujourd'hui regroupés en 5 services, ainsi que 2 établissements publics : **DRIAAF** (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), **DRIEAT** (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports), **DRIEETS** (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), **DRIHL** (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement), **Rectorats** de Paris, Versailles et Créteil, **l'ARS** (Agence Régionale de Santé) et **l'ADEME** (Agence de la transition écologique).



Composition de la MISAL

La MISAL est chargée d'animer et de coordonner les actions à conduire au titre de la politique de l'alimentation et mises en œuvre sur la région. Pour ce faire, l'arrêté prévoit que la MISAL permette :

- La tenue d'un état des lieux des données disponibles ;

- La formulation partagée des enjeux régionaux propres à l'Île-de-France en matière d'alimentation ;
- L'identification d'actions transversales ;
- Le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route des Etats généraux de l'alimentation ;
- La préparation du Comité régional de l'alimentation (CRALIM) ;
- La concertation inter-services sur les projets et les documents de cadrage propres à l'un des services ;
- La proposition d'actions de communication sur les actions menées par l'Etat en matière d'alimentation.

Le 16 octobre 2019 est installée la MISAL. C'est l'occasion de rappeler les **enjeux pour l'alimentation en Île-de-France** et les modalités à suivre dans le cadre de cette instance.

Cela a également permis de mettre en contact les services et d'envisager des collaborations pour les années futures.

Malheureusement, cette dynamique a été rapidement stoppée avec la crise sanitaire liée au Covid-19, début 2020, les services de l'État en région étant sollicités sur d'autres mesures liées à la pandémie. En 2021, la déclinaison au niveau francilien du plan France Relance a mobilisé les services de l'Etat en région. Ceux-ci ont pu échanger notamment au cours des comités de sélection, mais pas dans le cadre de la MISAL.

C'est en octobre 2022 que la dynamique est relancée avec une première réunion de la MISAL, permettant de définir les orientations régionales pour 2023, d'approfondir les modalités de travail et d'échanges au sein de cette instance et de préparer le CRALIM de 2022.

Les échanges au cours de cette MISAL ont pointé la difficulté d'avoir des orientations régionales sans disposer d'un état des lieux des actions réalisées par chacune des structures.

Il est ainsi proposé dans les orientations régionales 2023 de **réaliser un état des lieux des actions pour l'Alimentation engagées par l'État sur la période 2019-2023 et d'en faire une évaluation.**

Cet état des lieux a pour objectif de permettre une prise de décision sur les actions pour les années à venir à la lumière des actions déjà réalisées et de leur impact. Une présentation de ce travail a été présentée à la MISAL 2023 qui s'est tenue le 28 juin.

II- Données des différents services concernés

A- Méthodologie

La première étape pour la réalisation de cet état des lieux a été de recenser les actions en lien avec l'alimentation menées entre 2019 et 2023 par les différents services. Pour ce faire, des entretiens et des échanges de courriels avec les différents services ont eu lieu afin de réunir un maximum d'informations.

Une fois ces données réunies, un tableau global regroupant toutes les actions a été constitué. Il regroupe les caractéristiques suivantes :

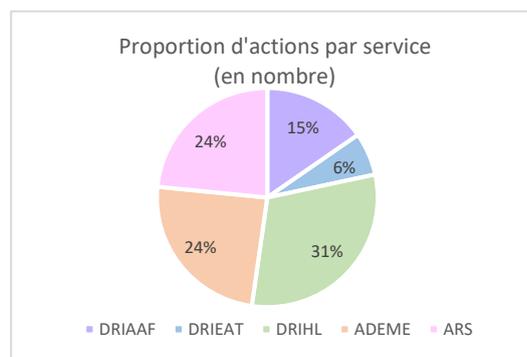
- Service porteur de l'action ;
- Nom de l'action ;
- Description de l'action ;
- Opérateur (organisme/association/entreprise porteur de l'action) ;
- Cibles (parties de la population bénéficiaires de l'action) ;
- Projet cadre (projet global ayant permis d'impulser cette action) ;
- Dates de l'action (début/durée) ;
- Autre service qui peut être concerné par cette action ;
- Financeurs de l'action ;
- Montant du financement ;
- Commentaire.

B- Traitement des données brutes et présentation des budgets alloués par les différents services

Cette première analyse permet de dégager le nombre d'actions et le budget investi en alimentation pour chaque service depuis 2019. Au total, entre 2019 et 2023, **111 actions et environ 32 millions d'euros** ont été déployés.

/!\ Ces données sont à comparer avec le budget global de chaque service et ne représentent donc pas forcément une spécialisation du service sur la thématique alimentation (exemple : la DRIHL est spécialisée dans le logement et l'hébergement et a pourtant un budget alimentation supérieur à celui de la DRIA AF qui est référente sur les questions alimentaires).

Tri par service			
	Nombre d'actions	Budget investi (€)	Coût moyen/action (€)
DRIA AF	17	398 716	23 500
DRIEAT	7	56 000	8 000
DRIHL	34	27 280 595	800 000
ADEME	27	1 740 191	63 000
ARS	26	2 016 506	76 000
Total	111	31 492 008,92	



On peut indiquer l'ordre décroissant suivant en fonction du nombre d'actions réalisées : DRIHL (34 actions), ADEME (27 actions), ARS (26 actions), DRIA AF (17 actions) et enfin DRIEAT (7 actions). A ce stade, il est nécessaire de préciser la définition du terme « action » qui présente une hétérogénéité selon les services. Ainsi, le terme « action » peut désigner une action sur le terrain OU un ensemble d'actions sur le terrain.

On peut ainsi établir l'ordre décroissant suivant en fonction du montant des financements : DRIHL (27 millions d'euros), ARS (2 millions d'euros), ADEME (1 700 000 euros), DRIA AF (400 000 euros) et DRIEAT (56 000 euros).

III- Tri des données et statistiques associées

A- Méthodologie

Une fois toutes les données rassemblées dans un tableau global, il a été procédé à une étape de tri et de classification des données afin d'en tirer des statistiques.

Ce tri s'est fait selon 3 axes :

1. Par **thématique** d'après les objectifs de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) :

- **Santé** : pour une alimentation saine et équilibrée ;
- **Environnement** : pour une alimentation durable ;
- **Social** : pour une alimentation accessible à tous.

2. Par **date** de début de l'action de 2019 à 2023.

3. Par **cible** :

- Jeunes (0 - 18 ans hors situation de précarité) ;
- Grand public (18 - 65 ans hors situation de précarité) ;
- Seniors (65 ans et + hors situation de précarité) ;
- Public précaire (tout âge) ;
- Acteurs publics/ institutions ;
- Public ES (Etablissements de santé) / ESMS (Etablissements et services médico-sociaux).

Il a également été relevé deux points d'attention correspondants aux deux leviers du PNA (Programme National pour l'Alimentation): la **restauration collective** et les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**.

Une fois ces tris effectués, une étude statistique simple a été effectuée, dont les résultats sont présentés dans la suite de ce rapport.

B- Précisions méthodologiques

Les informations suivantes sont à prendre en compte pour une bonne lecture des résultats :

- Cette étude présente une hétérogénéité dans la définition du terme action selon les services. Ainsi, le terme « action » peut désigner une action sur le terrain OU un ensemble d'actions sur le terrain : par exemple, la « distribution généraliste » (DRIHL) est considérée comme une action alors qu'en réalité, elle en représente une cinquantaine sur le terrain ;
- L'analyse est réalisée hors actions « spéciales Covid » afin de pouvoir être transposée sur les 5 ans à venir sans biais (cf correction des biais en Annexe 2) ;
- Les mesures du plan de Relance, de par leur caractère exceptionnel, n'ont pas été comptabilisées dans les données ;

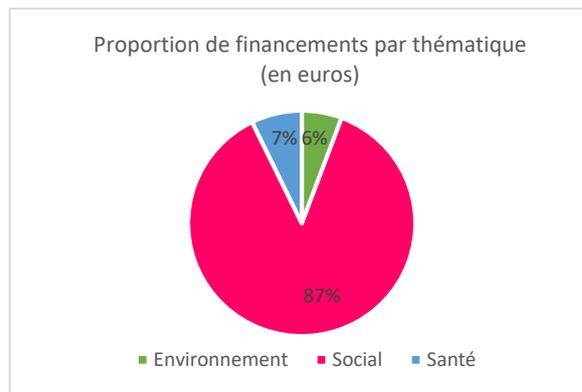
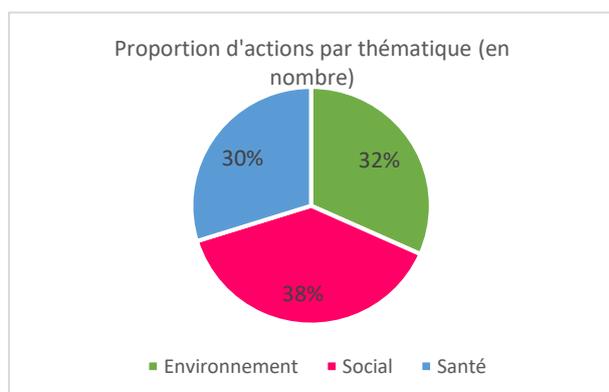
- L'année 2023 est prise en compte mais n'est pas terminée donc représente un jeu de données incomplet pour le moment ;
- La DRIHL n'a pas pu faire parvenir ses actions avant 2020 car elles n'étaient pas recensées à l'époque donc, pour cette année en particulier, une extrapolation des données 2021-2023 a été faite (cf correction des biais en Annexe 2) ;
- Le public précaire n'a pas pu être « découpé » en sous catégories dans cette analyse (manque d'informations) et regroupe donc tous les âges.

C- Résultats de l'analyse statistique

1. Tri par thématique

Le tri par thématique permet de constater quels enjeux sont couverts par les actions alimentation et dans quelles proportions.

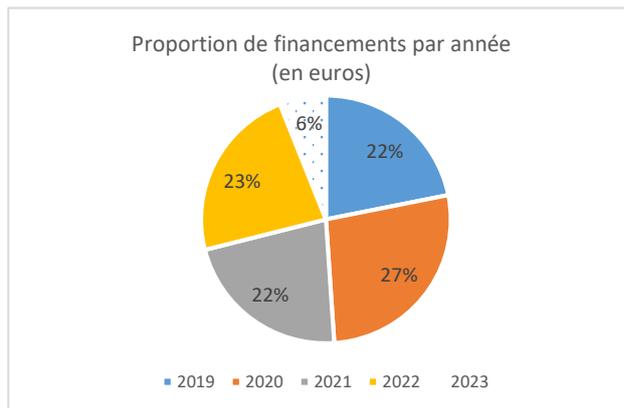
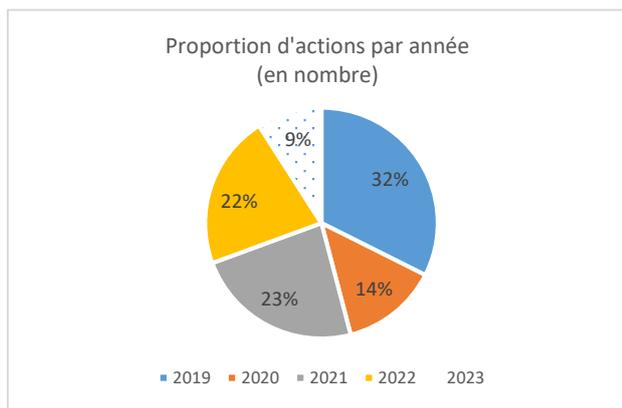
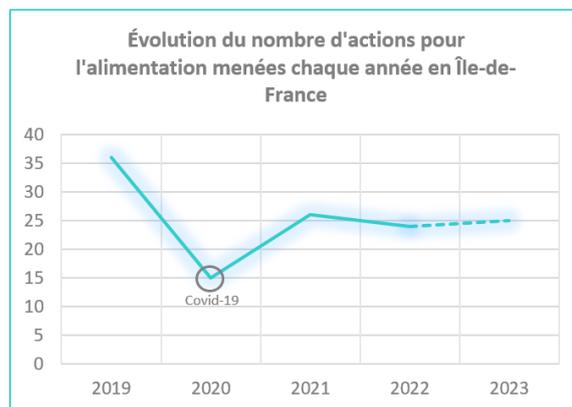
Tri par thématique		
	Nombre d'actions	Budget investi (€)
Environnement	22	1 106 064
Social	40	27 555 193
Santé	16	1 492 920
Environnement-santé	11	677 640
Environnement-social	1	35 000
Santé-social	4	122 916
Transversal (les 3)	17	502 276
Total	111	31 492 009
Total Environnement	51 (22+11+1+17)	1 818 704
Total Social	62 (40+1+4+17)	27 713 109
Total Santé	48 (16+11+4+17)	2 293 476



Le nombre d'actions est à peu près équitablement réparti entre les 3 thématiques (30% vs 32% vs 38%), bien que légèrement supérieur pour le volet social (38%). Le budget alloué au volet social est bien plus supérieur, de par la priorité régionale qui est la lutte contre la précarité dont alimentaire.

2. Tri par année

Tri par année		
	Nombre d'actions	Budget investi (€)
2019	36	6 898 211,31
2020	15	8 549 155,47
2021	26	6 979 310
2022	24	7 246 810
2023	10	1 893 750,04
Total	111	31 567 236,82

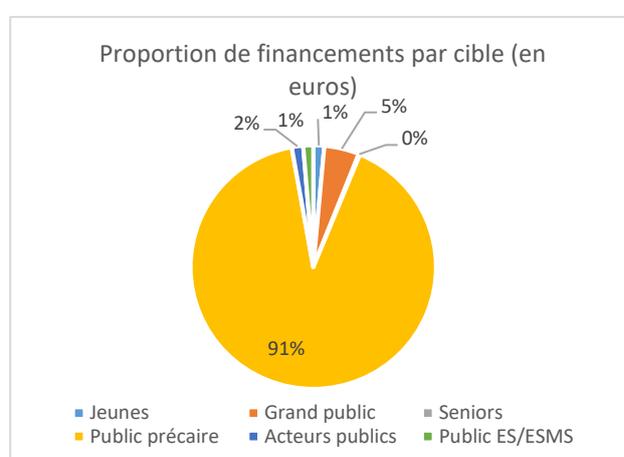
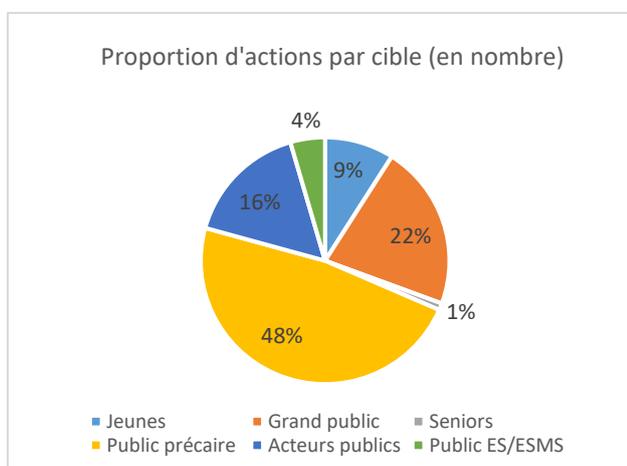


Une certaine constance est observée dans le nombre d'actions (environ 25 actions par an), sauf en 2020 où on observe une diminution (seulement 15 actions). En effet, les urgences liées à la crise sanitaire ont freiné l'action sur d'autres sujets, dont l'alimentation.

3. Tri par cible

Le tri par cible permet d'identifier les publics vers lesquels les actions sont dirigées.

Tri par cible		
	Nombre d'actions	Budget investi (€)
Jeunes	10	452 450
Grand public	24	1 445 960
Seniors	1	54 084
Public précaire	53	28 600 420
Acteurs publics	18	473 276
Public ES/ESMS	5	412 800
Total	111	31 438 990



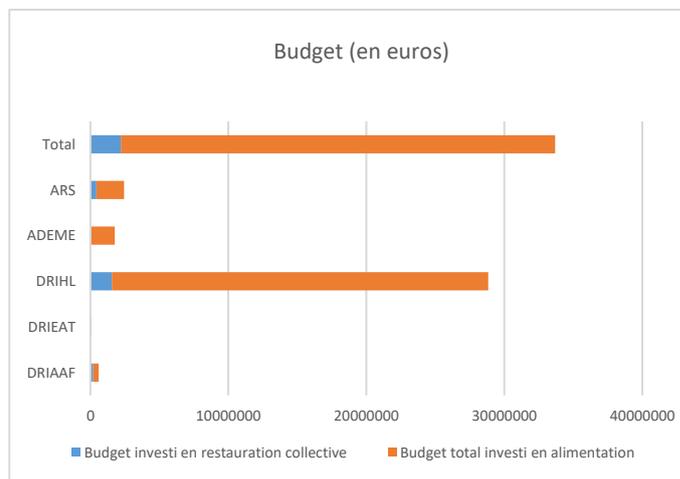
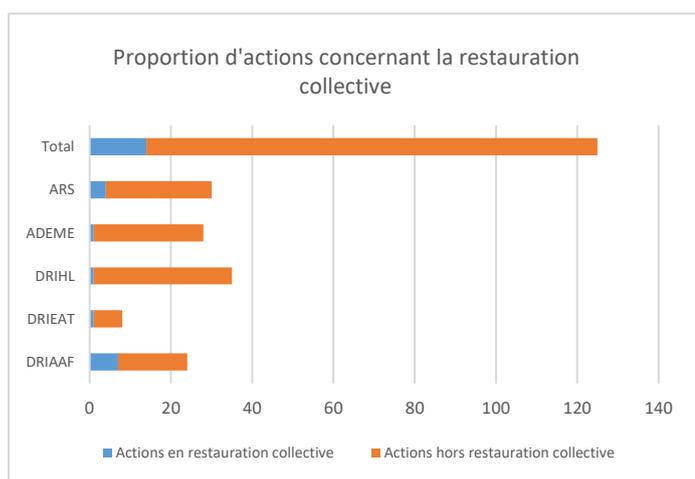
Près de la moitié des actions réalisées sont destinées au public précaire (48%). Cela s'explique par le budget conséquent de la DRIHL. Ce constat est appuyé par le budget alloué au public précaire, qui représente la quasi-totalité du budget global (91%).

Cette donnée s'explique par les besoins sociaux (aide alimentaire) et les spécificités de la région : la priorité du territoire est de lutter contre la précarité alimentaire et de nourrir les personnes en situation de précarité.

4. Importance du facteur restauration collective

La restauration collective est un levier essentiel mentionné dans le PNA et rappelé lors du CRALIM 2022 comme axe de travail prioritaire pour la région Île-de-France en 2023.

Restauration collective				
	Actions en restauration collective	Total des actions	Budget investi en restauration collective (€)	Budget total investi en alimentation (€)
DRIAAF	7	17	201 060	398 716
DRIEAT	1	7	0	56 000
DRIHL	1	34	1 546 000	27 280 595
ADEME	1	27	22 000	1 740 191
ARS	4	26	433 814	2 016 506
Total	14	111	2 202 874	3 1492 009



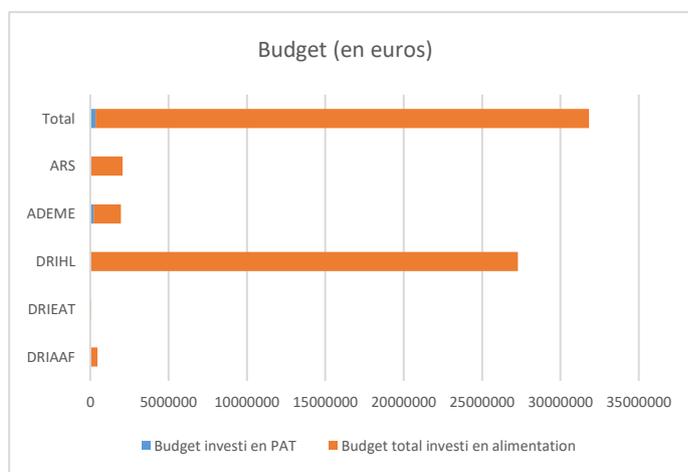
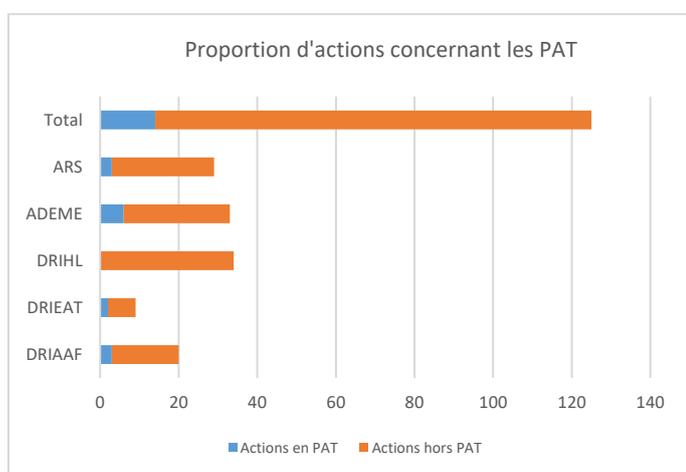
À ce stade, la proportion d'actions réalisées en restauration collective est de 12,6%. En effet, **cette priorité est récente et donc encore en cours de développement**. De plus, le budget de la DRIAAF, qui en est le principal acteur, est plus faible que celui d'autres administrations (seulement 1,26% du budget global).

5. Importance du facteur PAT

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou l'approvisionnement de produits de qualité et de produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture (LAAF) qui encourage leur développement de 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des

acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc.).

Projets Alimentaires Territoriaux				
	Actions en PAT	Actions hors PAT	Budget investi en PAT (€)	Budget total investi en alimentation (€)
DRIAAF	3	17	56 393	398 716
DRIEAT	2	7	13 000	56 000
DRIHL	0	34	0	27 280 595
ADEME	6	27	219 000	1 740 191
ARS	3	26	43 130	2 016 506
Total	14	111	331 523	31 492 009



L'outil PAT est majoritairement utilisé par l'ADEME (22% des actions par rapport à la moyenne de l'étude qui est de 12,6%). En effet, la transversalité de leurs actions fait des PAT un outil idéal pour une approche systémique de l'alimentation.

IV- Focus sur la crise sanitaire Covid-19

L'étude précédente ne prend pas en compte les modifications dues à la crise sanitaire Covid-19. Cependant, cette période représente un investissement important, autant humain que financier, sur le volet alimentation.

A- Un volet social renforcé

La crise sanitaire a renforcé les inégalités et a fait basculer des milliers de personnes dans la précarité. Pour pallier à cela, les différents services se sont mobilisés via deux

moyens: une **augmentation du budget** sur des actions déjà mises en place, et le **développement d'actions spécifiques** pour faire face à cette situation exceptionnelle.

B- Des fonds supplémentaires déployés sur les actions pérennes

En prenant l'exemple de la DRIHL, dont les actions reviennent chaque année sur le même schéma, on remarque dans l'étude que les budgets ont fortement été augmentés en 2020 :

- Renforcement des distributions alimentaires généralistes (9 millions d'euros en 2020 contre 2 à 3 millions les autres années);
- Renforcement des maraudes alimentaires (1,5 millions d'euros en 2020 contre 50 à 150 000 euros les autres années).

C- Des actions spécifiques

En plus du renforcement des actions pérennes, de nouvelles actions ont été entreprises. Par exemple, l'ARS a engagé des actions pour la lutte contre la dénutrition. Du côté de la DRIHL, une importante campagne de distribution de tickets service a été réalisée (24 millions d'euros en 2020).

V- Perspectives et conclusion

Ce premier bilan permet, outre le fait de disposer d'un état des lieux, de proposer des pistes à approfondir pour les années à venir.

En premier lieu, en termes de résultats :

Premièrement, il semble que **la restauration collective soit un levier encore peu utilisé** et que les différents services doivent davantage utiliser ce levier (bien que déjà entamé mais pas encore entièrement exploité).

Ensuite, il est important de notifier que **les rectorats n'ont pas réellement de données sur le sujet et ne sont pas forcément les plus concernés à ce stade par les actions pour l'alimentation**. Or, au regard de l'enjeu d'éducation des jeunes générations aux sujets tels que l'alimentation durable ou la nutrition il semblerait pertinent que les Rectorats

soient associés de manière plus importante. Par ailleurs, bien que n'étant pas de la compétence propre des rectorats, il pourrait être intéressant qu'ils se lient aux acteurs de la **restauration collective** présents dans les établissements scolaires pour développer cet axe au travers de « projets d'établissement ».

Enfin, il est important de souligner que **de nombreuses collaborations ont déjà lieu entre les services**, sur des appels à projets par exemple, et que ce genre de travaux inter-services ont un réel intérêt. Les PAT sont également des outils qui permettent une **approche transversale et systémique de l'alimentation**, et le dialogue inter-services.

Dans un second temps, en termes de méthodologie et d'analyse des données :

Pour les prochaines mises à jour, il serait opportun que les différents services précisent la définition du terme « action » (celle-ci étant différente d'une structure à l'autre) pour harmoniser l'analyse.

En outre, une relecture des prochains rapports devra être effectuée par un **service statistique et d'évaluation** afin d'établir une base de données normée et réutilisable pour d'autres études futures.

La cible du public précaire pourra, le cas échéant, être distinguée en plusieurs sous-cibles.

On pourra également comparer les budgets alloués par chaque service pour l'alimentation à leur budget global.

Enfin, les prochains rapports pourront être complétés par une bibliographie plus étayée concernant les orientations (plans) et les priorités des politiques publiques, ainsi qu'une mention au diagnostic de la précarité alimentaire de l'ANSA.

En conclusion :

Ce rapport dresse un premier diagnostic des actions « Alimentation » en Île-de-France qui sera à compléter grâce à une mise à jour annuelle des actions réalisées et aux contributions techniques des différents services. Ces évolutions auront pour objectif d'établir un bilan et d'évaluer l'impact des actions « Alimentation » sur les futures orientations régionales. Ces prochains apports seront l'occasion de temps d'échanges lors de la MISAL et de concertations entre services tout au long de l'année.

Enfin, dans l'objectif de communications grand public et d'une diffusion des résultats dans les services, une infographie claire et synthétique est à disposition des membres de la MISAL.

Annexes

Annexe 1 : Arrêté préfectoral portant la création de la MISAL



PREFET DE REGION ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE

Portant création de la Mission inter-services de l'alimentation en Île-de-France (MISAL)

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'action des services et organismes de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2010- 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret du 14 juin 2017, portant nomination de Michel CADOT, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

ARRETE

Article 1^{er}

Il est créé auprès du préfet de la région Île-de-France, une mission inter-services de l'alimentation (MISAL).

La MISAL est composée :

- des services régionaux de l'État suivants :
 - le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
 - le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France
 - le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
 - le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France
 - le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France
 - les recteurs académiques de Paris, de Versailles et de Créteil

- des établissements publics suivants :
 - le directeur régional de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
 - le directeur régional de l'ADEME Île-de-France

Peuvent être invités, en tant que de besoin, des représentants des directions départementales de la protection des populations, des directions départementales des territoires et des directions départementales de la cohésion sociale.

Article 2

La MISAL est chargée d'animer et de coordonner les actions à conduire au titre de la politique de l'alimentation mises en œuvre dans la région Île-de-France ; Elle assure en particulier :

- un échange régulier d'information sur les actions menées en matière d'alimentation par chaque structure, y compris les actions menées en partenariat avec les collectivités territoriales,
- la tenue à jour d'un état des lieux des données disponibles sur l'alimentation en Île-de-France et l'identification des données complémentaires à collecter,
- une formulation partagée des enjeux régionaux propres à l'Île-de-France en matière d'alimentation,
- l'identification d'actions transversales pertinentes issues de ces enjeux,
- le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route des États généraux de l'alimentation,
- la préparation des réunions du comité régional de l'alimentation (CRALIM),
- la concertation inter-services sur les projets et les documents de cadrage propres à l'un des services,
- des propositions d'actions de communication sur les actions menées l'État en matière d'alimentation au niveau régional.

Article 3

Pour l'exécution de ses missions, la MISAL s'appuie sur la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France qui en assure le secrétariat.

Article 4

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, les recteurs académiques de Paris, de Versailles et de Créteil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris et accessible sur le site Internet de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 24 JUL. 2019
Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT

Annexe 2 : Correction des biais et ajustements statistiques

1. Manque d'actions de la DRIHL en 2019 :

- ➔ Supposition que les actions pérennes entre 2020 et 2022 de la DRIHL étaient déjà en place en 2019

Avant :

Distribution alimentaire à l'hôtel	Dans un contexte d'augmentation des besoins et de recours croissant à l'hébergement en hôtel sur des territoires parfois isolés d'Île-de-France, les familles hébergées à l'hôtel sont fortement touchées par la précarité alimentaire, avec des conséquences sur leur santé physique et psychique et sur leur capacité à effectuer des démarches administratives, pour rechercher un logement ou un emploi. Face à la précarité des familles et à leur éloignement des dispositifs d'aide alimentaire «tout public» ou des réseaux d'entraide, les dispositifs d'aide alimentaire destinés aux familles hébergées à l'hôtel sont essentiels pour améliorer leur situation alimentaire.	Social	Associations de lutte contre la précarité	Citoyens hébergés à l'hôtel	Distribution alimentaire	BOP 304 – action 14 Aide Alimentaire	2020	850 687,15 €
							2021	1 342 000,00 €
							2022	1 281 000,00 €

Après :

Distribution alimentaire à l'hôtel	Dans un contexte d'augmentation des besoins et de recours croissant à l'hébergement en hôtel sur des territoires parfois isolés d'Île-de-France, les familles hébergées à l'hôtel sont fortement touchées par la précarité alimentaire, avec des conséquences sur leur santé physique et psychique et sur leur capacité à effectuer des démarches administratives, pour rechercher un logement ou un emploi. Face à la précarité des familles et à leur éloignement des dispositifs d'aide alimentaire «tout public» ou des réseaux d'entraide, les dispositifs d'aide alimentaire destinés aux familles hébergées à l'hôtel sont essentiels pour améliorer leur situation alimentaire.	Social	Associations de lutte contre la précarité	Citoyens hébergés à l'hôtel	Distribution alimentaire	BOP 304 – action 14 Aide Alimentaire	2019	1 000 000,00 €
							2020	850 687,15 €
							2021	1 342 000,00 €
							2022	1 281 000,00 €

2. Actions de la DRIHL en 2020 ont un budget qui a augmenté dû au Covid :

- ➔ Extrapolation des chiffres 2021/2022 pour donner des chiffres logiques en 2020

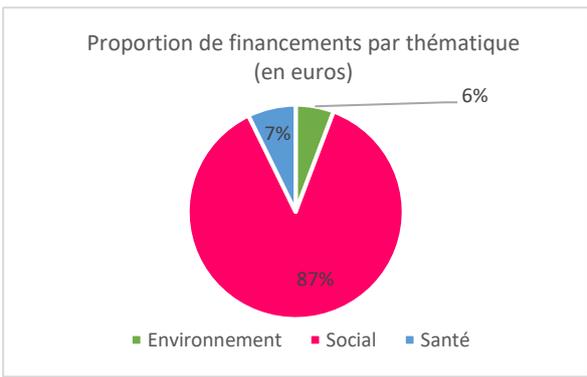
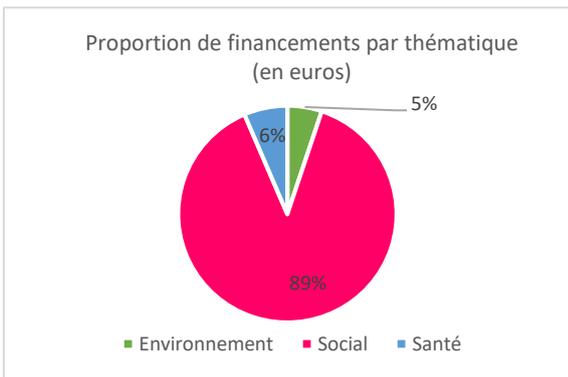
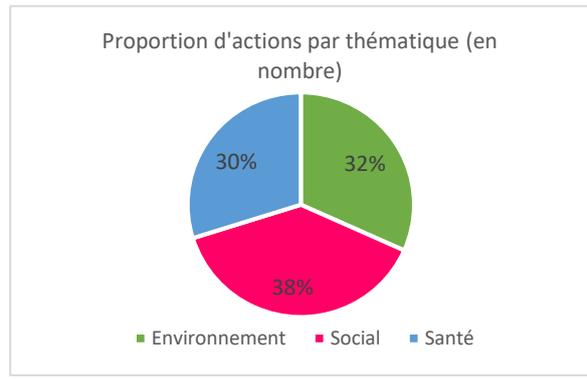
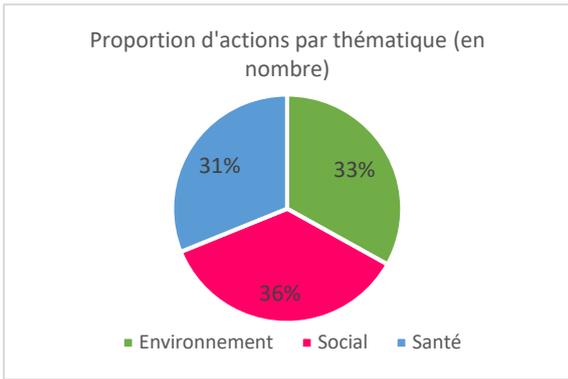
Avant :

Maraudes alimentaires	Les maraudes alimentaires consistent en une distribution de denrées alimentaires, collectées auprès des supermarchés ou autre, auprès de sans-abri. Elles peuvent aussi s'étendre à des bénéficiaires dans une situation de précarité. Un tel projet prend encore plus de sens lorsqu'il est couplé avec un projet de récupération alimentaire, et pourra alors bénéficier à un public encore plus large.	Social	Associations de lutte contre la précarité	Sans abris	Distribution alimentaire	2020	1 531 236,87 €
						2021	122 000,00 €
						2022	61 000,00 €

Après :

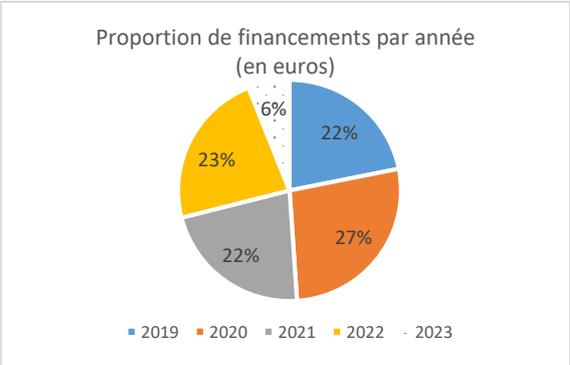
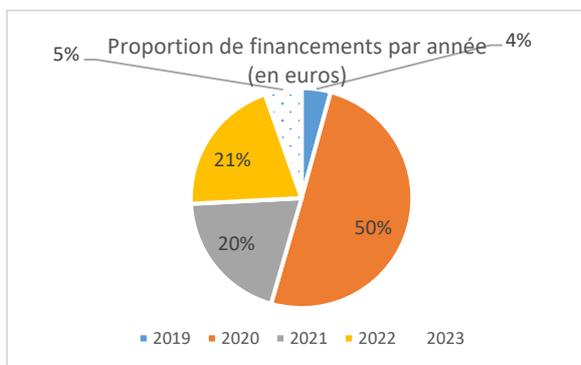
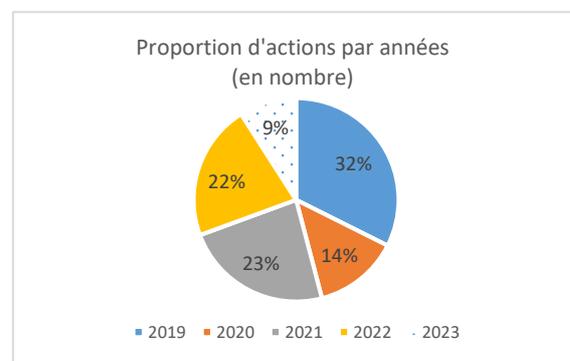
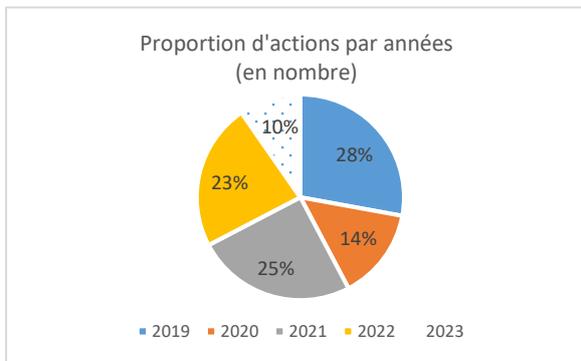
Maraudes alimentaires	Les maraudes alimentaires consistent en une distribution de denrées alimentaires, collectées auprès des supermarchés ou autre, auprès de sans-abri. Elles peuvent aussi s'étendre à des bénéficiaires dans une situation de précarité. Un tel projet prend encore plus de sens lorsqu'il est couplé avec un projet de récupération alimentaire, et pourra alors bénéficier à un public encore plus large.	Social	Associations de lutte contre la précarité	Sans abris	Distribution alimentaire	2020	120 000,00 €
						2021	122 000,00 €
						2022	61 000,00 €

Voici les résultats de ces corrections sur les données traitées :



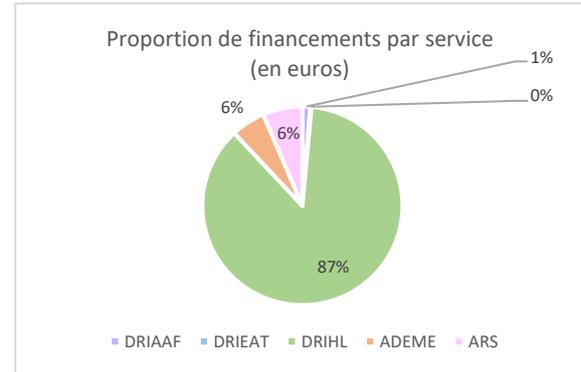
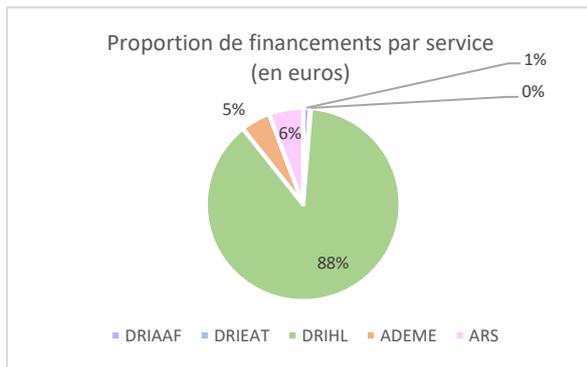
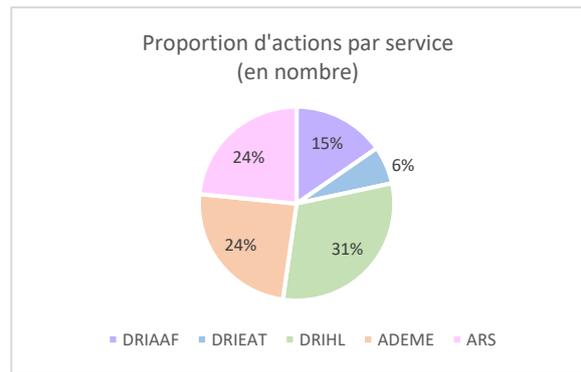
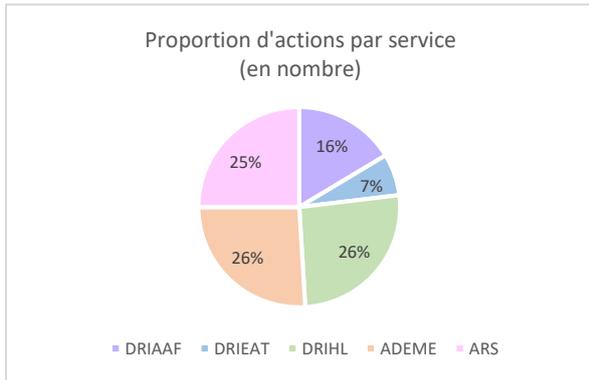
Avant correction

Après correction



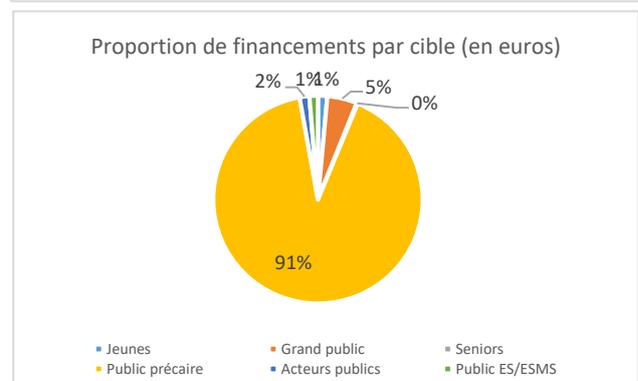
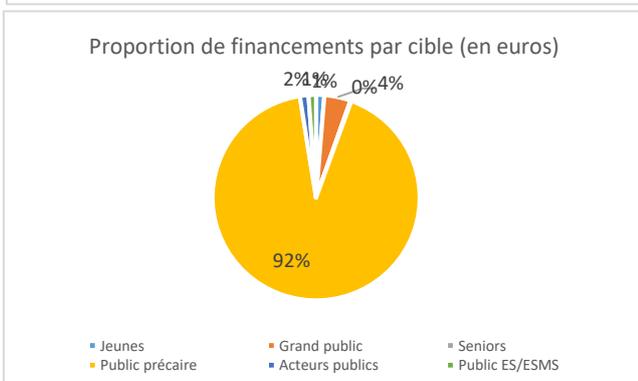
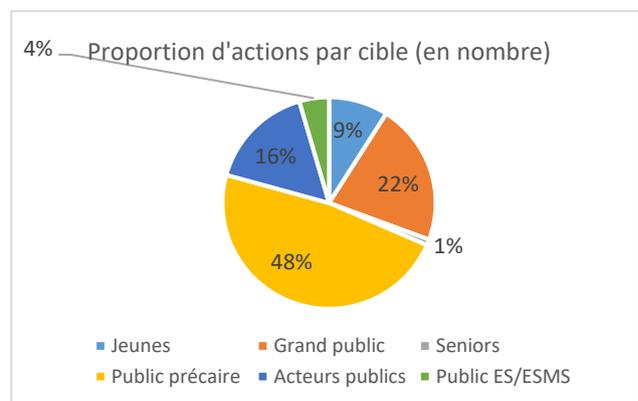
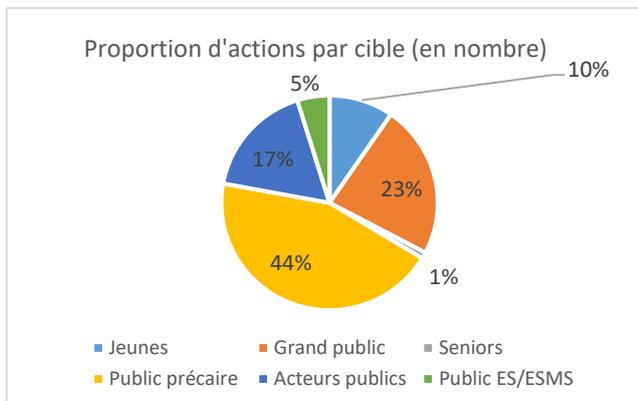
Avant correction

Après correction



Avant correction

Après correction



Avant correction

Après correction

On remarque que ces corrections ne modifient globalement que peu les données (2 à 4% de différence), hormis pour le budget investi par année où le Covid a eu un réel impact en 2020.

En ce qui concerne la proportion d'actions par thématique, la répartition à l'origine équitable entre les 3 catégories penche vers une majorité de « Social » après correction, ce qui est cohérent avec les conclusions globales.